

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des comptes administratifs 2020

Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Véritable bilan financier, le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année civile.

Les comptes administratifs ont été votés le 21 juin 2021 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté les dépenses (section) de fonctionnement intégrant principalement la gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en **€HT**.

Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (2018)

Seul l'EPCI Douaisis Agglo a adhéré à la compétence facultative en date du 01/04/2018.

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant **l'exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un centre de tri des déchets d'emballages ménagers (CT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un centre de compostage des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo.

I – Compte administratif 2020 « budget énergie renouvelable »

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

Synthèse du compte administratif 2020 « budget Énergie renouvelable »

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	139 773,13		331 383,85		471 156,98
Opérations de l'exercice	1 093 733,12	1 050 423,90	472 753,38	587 835,55	1 566 486,50	1 638 259,45
Résultat de l'exercice	43 309,22			115 082,17		71 772,95
Totaux	1 093 733,12	1 190 197,03	472 753,38	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43
Résultats de clôture		96 463,91		446 466,02		542 929,93
Restes à réaliser			1 721,27		-	
Totaux cumulés	1 093 733,12	1 190 197,03	474 474,65	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43
Résultats définitifs		96 463,91		444 744,75		541 208,66

Le compte administratif 2020 du budget énergie renouvelable fait apparaître un excédent d'exploitation de 96.46 K€ et un excédent d'investissement de 444.74 K€ (restes à réaliser inclus) soit un excédent global cumulé de 541.21 K€ à fin 2020.

A-Structure de la section d'exploitation par type d'énergie et évolutions

Afin de mieux comprendre le compte administratif « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

1-Structure section de l'exploitation par types d'énergies compte administratif 2020

DEPENSES D'EXPLOITATION							RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%
O11	- €	0%	8 038,66 €	100%	8 038,66 €	1%	002	123 000,36 €	88%	16772,77	12%	139 773,13 €	12%
O42	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	54%	75	859 113,08 €	85%	154 412,44 €	15%	1 013 525,52 €	85%
65	1,42 €	100%		0%	1,42 €	0%	O42		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
66	131 030,86 €	78%	36 826,63 €	22%	167 857,49 €	15%							
67	280 500,00 €	85%	49 500,00 €	15%	330 000,00 €	30%							
TOTAL	895 532,28 €	82%	198 200,84 €	18%	1 093 733,12 €	100%	TOTAL	982 113,44 €	83%	208 083,59 €	17%	1 190 197,03 €	100%

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 69 % des dépenses. Également en 2020, un reversement prévisionnel de 330 K€ au budget général (chapitre 67).

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de revente de l'énergie (électricité, 15 % et biométhane, 85 %) au niveau du chapitre 75.

2-L'évolution de la section d'exploitation par rapport au compte administratif 2019

➤ Les principaux facteurs d'évolutions :

Dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA	%
O11	Charges à caractère général	9 141,10 €	10 300,00 €	8 038,66 €	- 1 102,44 €	-14%
O42	Dotations aux amortissements	586 359,55 €	587 835,55 €	587 835,55 €	1 476,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	- €	2,00 €	1,42 €	1,42 €	100%
66	Charges financières	179 006,87 €	170 429,90 €	167 857,49 €	- 11 149,38 €	-7%
67	Reversement au budget principal	300 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	30 000,00 €	9%
		1 074 507,52 €	1 098 567,45 €	1 093 733,12 €	19 225,60 €	2%

En dépense, une augmentation sensible (+9 %) du reversement du budget énergie vers le budget principal par rapport à l'exercice 2019 (chapitre 67).

Recettes d'exploitation

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA	%
002	Résultat d'exploitation N-1	189 105,94 €	139 773,13 €	139 773,13 €	- 49 332,81 €	-35%
O42	Amortissements subventions	36 898,38 €	36 898,38 €	36 898,38 €	- €	0%
75	Revente d'énergie	988 276,33 €	1 050 000,00 €	1 013 525,52 €	25 249,19 €	2%
					- €	
					- €	
TOTAL		1 214 280,65 €	1 226 671,51 €	1 190 197,03 €	24 083,62 €	2%

En recette, une légère hausse de notre production (+2 %) d'énergie renouvelable par rapport au compte administratif 2019 (chapitre 75).

3-Structure section d'investissement par types d'énergies compte administratif 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
040	- €	0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	8%	001	314 814,66 €	95%	16 569,19 €	5%	331 383,85 €	36%
16	375 000,00 €	86%	60 855,00 €	14%	435 855,00 €	92%	040	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	64%
21	- €		1 721,27 €	100%	1 721,27 €	0%							
TOTAL	375 000,00 €	79%	97 753,38 €	21%	472 753,38 €	100%	TOTAL	798 814,66 €	87%	120 404,74 €	13%	919 219,40 €	100%

En dépense d'investissement, la section se compose essentiellement de remboursement en capital de la dette existante (chapitre 16).

En recette de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté) par les amortissements comptables (chapitre 040).

B-Etat de la dette BP énergie renouvelable 2020

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DEBUT 2020	ANNUITE 2020			CRD FIN 2020
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	730 263 €	60 855 €	37 047 €	97 902 €	669 408 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	131 031 €	506 031 €	5 250 000 €
	8 750 000 €		TOTAL	6 355 263 €	435 855 €	168 078 €	603 933 €	5 919 408 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2020 s'élevait à 6.35 M€ pour atteindre 5.9 M€ à la fin d'année 2020

Synthèse des principaux faits marquants du CA « énergie renouvelable » 2020

- Augmentation sensible des recettes de revente d'électricité par rapport au compte administratif 2019 : + 2.4 %
- Augmentation sensible des recettes de biométhane par rapport au compte administratif 2019 : + 3.42 %
- Un reversement 2020 au budget principal de 330 K€ (300 K€ en 2019)
- Un excédent d'exploitation à fin 2020 de 96.46 K€
- Un excédent d'investissement à fin 2020 de 444.74 K€

II – Compte administratif 2020 « budget principal »

Synthèse du compte administratif 2020 « budget principal »

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		9 919 114,74		2 034 305,09		11 953 419,83
Opérations de l'exercice	34 510 787,23	26 577 153,76	4 218 381,72	6 356 782,92	38 729 168,95	32 933 936,68
Résultat de l'exercice	7 933 633,47			2 138 401,20	5 795 232,27	
Totaux	34 510 787,23	36 496 268,50	4 218 381,72	8 391 088,01	38 729 168,95	44 887 356,51
Résultats de clôture		1 985 481,27		4 172 706,29		6 158 187,56
Restes à réaliser			1 506 518,86	10 237,50	1 506 518,86	10 237,50
Totaux cumulés	34 510 787,23	36 496 268,50	5 724 900,58	8 401 325,51	40 235 687,81	44 897 594,01
Résultats définitifs		1 985 481,27		2 676 424,93		4 661 906,20

Le compte administratif 2020 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.985 M€ et un excédent d'investissement de 2.676 M€ (restes à réaliser inclus) soit un excédent global cumulé de 4.661 M€ à fin 2020.

A-La section de fonctionnement

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

1-Vision globale par chapitre section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	CA 2020	CHAPITRES	CA 2020
O11	27 629 694,35 €	002	9 919 114,74 €
O12	1 402 031,27 €	O13	10 743,33 €
O42	4 486 819,38 €	O42	833 550,15 €
65	101 736,60 €	70	27 300,00 €
66	876 142,26 €	74	20 094 337,55 €
67	14 363,37 €	75	2 297 964,42 €
		77	3 313 258,31 €
TOTAL	34 510 787,23 €	SS TOTAL	36 496 268,50 €

2-Structures des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	CA 2020	% CHAPITRES	% CA
011 - Charges à caractère général		27 629 694,35 €		80,1%
	611-Contrats d'exploitation	26 560 868,73 €	96,1%	77,0%
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS+ CVO	553 094,00 €	2,0%	
	6XXX-Autres articles	515 731,62 €	1,9%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 402 031,27 €		4,1%
042-Opérations d'ordres	68XXX-Amortissements	4 486 819,38 €		13,0%
65 - Autres charges de gestion courante		101 736,60 €		0,3%
	653X-Indemnités élus	50 015,99 €		
	657XX-Subventions versées	51 000,00 €		
	65XX-Autres	720,61 €		
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts	876 142,26 €		2,5%
67 - Charges exceptionnelles	67XX	14 363,37 €		0,0%
Total		34 510 787,23 €		100,0%

Sur l'exercice 2020, les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611)** représentent **77%** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**13%**) et « **charges financières** » (**2.5 %**). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les **charges de personnels et autres charges de gestion** représentent, quant à eux, **4.4 %**. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (communication, formation, etc.).

3-Structures des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	CA 2020	% CHAPITRES	% CA
002 - Résultat de fonctionnement 2019		9 919 114,74 €		27,2%
013 - Atténuations de charges	6419-Remboursement salaire	10 743,33 €		0,0%
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	833 550,15 €		2,3%
70 - Produits des services		27 300,00 €		0,1%
	70388-Passages en déchèterie pro Douaisis Agglo	14 800,00 €		
	7083-Location retourneur CVO	12 500,00 €		
74 - Dotations, subventions et participations		20 094 337,55 €		55,1%
	74758-contributions EPCI	15 150 255,55 €	75,4%	41,5%
	7478-Soutiens matériaux	4 944 082,00 €	24,6%	13,5%
75 - Autres produits de gestion courante		2 297 964,42 €	100,0%	6,3%
	7561-Reversement BP 2020 énergie	330 000,00 €	14,4%	0,9%
	7588-Valorisations matériaux	1 967 964,42 €	85,6%	5,4%
77 - Produits exceptionnels		3 313 258,31 €		9,1%
TOTAL		36 496 268,50 €		100,0%

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- **Un excédent 2019** cumulé de fonctionnement 2019 de 9.91 M€, qui a permis d'équilibrer le budget primitif 2020
- **Les contributions** (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **41.5%**

EPCI	COMPETENCES	CA 2020
CAHC	OBLIGATOIRE	5 075 917,92 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	7 020 495,60 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	2 035 175,03 €
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 018 667,00 €
TOTAL		15 150 255,55 €

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

- **Les soutiens des Eco-organismes** (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.5%**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

- **Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 5.4%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferraille et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient de prix plancher.

- **Les produits exceptionnels** s'élèvent à 3.31 M€ au niveau du compte administratif 2020. Il s'agit essentiellement du dernier tiers de versement de l'indemnité transactionnelle liée au marché d'exploitation de notre unité TVME (3.30M€)

B-Evolutions des comptes administratifs 2019 et 2020

DEPENSES				
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	VARIATION	%
011 - Charges à caractère général	16 838 655,54 €	27 629 694,35 €	10 791 038,81 €	64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 406 001,49 €	1 402 031,27 €	- 3 970,22 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 345 210,91 €	4 486 819,38 €	141 608,47 €	3%
65 - Autres charges de gestion courante	95 305,09 €	101 736,60 €	6 431,51 €	7%
66 - Charges financières	978 732,80 €	876 142,26 €	- 102 590,54 €	-10%
67 - Charges exceptionnelles	1 644,82 €	14 363,37 €	12 718,55 €	773%
TOTAL	23 665 550,65 €	34 510 787,23 €	10 845 236,58 €	46%
RECETTES				
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	VARIATION	%
013 - Atténuations de charges	14 951,51 €	10 743,33 €	- 4 208,18 €	-28,1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	733 550,16 €	833 550,15 €	99 999,99 €	13,6%
70 - Produits des services	51 475,00 €	27 300,00 €	- 24 175,00 €	-47,0%
74 - Dotations, subventions et participations	19 587 163,97 €	20 094 337,55 €	507 173,58 €	2,6%
75 - Autres produits de gestion courante	2 609 777,62 €	2 297 964,42 €	- 311 813,20 €	-11,9%
77 - Produits exceptionnels	3 423 706,17 €	3 313 258,31 €	- 110 447,86 €	-3,2%
TOTAL	26 420 624,43 €	26 577 153,76 €	156 529,33 €	0,6%
Résultat exercice (R-D)	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	-10 688 707,25 €	-388,0%
Résultat reporté de fonctionnement N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,6%
Résultat définitif	10 236 258,56 €	1 985 481,27 €	- 8 250 777,29 €	-80,6%

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le compte administratif 2020 et compte administratif 2019

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2020 augmentent de plus 46 % par rapport au compte administratif 2019.

Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2020 sont stables par rapport à l'exercice 2019 (+ 0.6%)

S'agissant du résultat de clôture, il passe de 10.236 M€ (hors affectation de résultat) à fin 2019 à 1.985 à fin 2020, soit une consommation de plus de 80.6% de nos réserves. En effet, dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il a été décidé de consommer une grande partie de cet excédent afin d'une part d'équilibrer le budget primitif 2020, et d'autre part de limiter l'augmentations des contributions de nos agglomérations membres sur l'exercice 2020.

1-Section de fonctionnement : Les principaux facteurs d'évolutions

Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 - charges à caractère général : + 64 %**

C'est la part essentielle des coûts de fonctionnement supportés par le SYMEVAD (80.1%) du budget en 2020. Il s'agit principalement des **contrats de prestations de service** pour la gestion des déchets du territoire (article 611-77 % du budget).

La rémunération **des contrats de prestations de service** est en grande partie proportionnelle aux tonnages traités (part variable des marchés d'exploitation et prix à la tonne pour les prestations de traitement).

Ainsi, une évolution de + 64 % par au compte administratif 2019 soit 10.79 M€ sur le chapitre 011.

Les facteurs défavorables de cette évolution : + 11.72 M€

Le principal facteur défavorable, est lié à attribution au 1^{er} janvier 2020 du nouveau marché d'exploitation de notre unité TVME à l'entreprise SUEZ. De plus, outre l'augmentation des coûts d'exploitation, ce nouveau marché exclut le traitement d'une partie des refus du TVME. Le SYMEVAD prend donc désormais en charge ces coûts de traitement ainsi que l'élimination des encombrants (auparavant intégré dans le marché d'exploitation du TVME).

Ci-dessous l'incidence budgétaire de ce nouveau marché impactant à la fois les ordures ménagères résiduelles, ainsi que le traitement des encombrants.

	CA 2019		CA 2020		CA 2020/CA 2019
Contrat d'exploitation du TVME	7 508 815,24 €	Marché TIRU (2014-2019) / 76 030 tonnes traitées en 2019	12 137 181,96 €	Nouveau marché SUEZ (2020-2021) / 71 280 tonnes traitées en 2020	4 628 366,72 €
Traitement des refus	- €	Inclus dans le marché TIRU (2014-2019)	3 920 654,45 €	Non inclus dans le nouveau marché TVME- Prise en charge partielle par le SYMEVAD	3 920 654,45 €
Externalisation des OMR	475 668,02 €	5968 tonnes traitées en 2019	1 532 234,96 €	13660 tonnes traitées en 2020	1 056 566,94 €
Traitement des encombrants hors PAP	- €	Inclus dans le marché TIRU (2014-2019)	1 813 846,02 €	Non inclus dans le nouveau marché TVME- Prise en charge totale par le SYMEVAD	1 813 846,02 €
TOTAL	7 984 483,26 €		19 403 917,39 €		11 419 434,13 €

L'autre facteur impactant le chapitre 011, concerne l'exploitation de notre centre de tri des déchets emballages ménagers. Une augmentation de 303 K€ par rapport à 2019. Cette hausse est liée principalement à un apport supplémentaire de tonnages provenant de territoires extérieurs. En 2019, 1 595 tonnes traitées contre 3 613 tonnes traitées sur 2020. Il est à souligner que ces tonnages traités génèrent des recettes pour le syndicat, proportionnellement plus importantes que les dépenses.

Les facteurs favorables de cette évolution : -810 K€

- Paradoxalement, la crise sanitaire de 2020, a eu pour effet, de baisser les coûts financiers sur certaines filières de traitement de déchets. En effet, la fermeture des déchèteries lors du premier confinement et ralentissement de l'activité économique, c'est traduit par une baisse globale des tonnes traitées d'environ 6,5 %.

Tableau récapitulatif des coûts (dépenses) des déchets 2019/2020 par filières de traitement

SERVICES	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2020/ CA 2019
Traitement des ordures ménagères		7 984 483,26 €	17 590 071,36 €	9 605 588,10 €
Exploitation TVME	611 - Contrats d'exploitation	7 508 815,24 €	12 137 181,86 €	4 628 366,62 €
Externalisation des OMR	611 - Contrats d'exploitation	475 668,02 €	5 452 889,50 €	4 977 221,48 €
Traitement de la collecte sélective		2 769 940,02 €	3 073 553,34 €	303 613,32 €
Exploitation centre de tri	611 - Contrats d'exploitation	2 769 940,02 €	3 073 553,34 €	303 613,32 €
Traitement des déchets verts		951 211,26 €	840 138,09 €	- 111 073,17 €
Exploitation CVO	611 - Contrats d'exploitation	842 524,51 €	816 379,31 €	- 26 145,20 €
Externalisation des déchets verts	611 - Contrats d'exploitation	108 686,75 €	23 758,78 €	- 84 927,97 €
Traitement des encombrants hors déchèteries		941 286,58 €	894 247,43 €	- 47 039,15 €
Exploitation ressourcerie	611 - Contrats d'exploitation	203 304,54 €	190 041,26 €	- 13 263,28 €
Traitement des encombrants en porte en porte	611 - Contrats d'exploitation	737 982,04 €	704 206,17 €	- 33 775,87 €
Traitement des déchets en déchèteries		2 544 754,81 €	3 709 422,08 €	1 164 667,27 €
Rotations des déchets en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	1 899 880,81 €	1 409 707,03 €	- 490 173,78 €
Traitement des encombrants en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	- €	1 813 846,02 €	1 813 846,02 €
Traitement du bois en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	315 992,44 €	255 660,78 €	- 60 331,66 €
Traitement de l'amiante en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	27 771,16 €	27 762,09 €	- 9,07 €
Traitement des DMS en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	210 932,27 €	138 367,96 €	- 72 564,31 €
Traitement des gravats en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	90 178,13 €	64 078,20 €	- 26 099,93 €
Gestion du haut de quai en déchèteries		455 319,48 €	453 436,33 €	- 1 883,15 €
Gestion du haut de quai Douaisis AGGLO	611 - Contrats d'exploitation	455 319,48 €	453 436,33 €	- 1 883,15 €
TOTAL		15 646 995,41 €	26 560 868,63 €	10 915 756,37 €

Les autres postes de dépenses (service général, prévention communication) évoluent peu et nous constatons, pour la section de fonctionnement 2020, une augmentation des dépenses globales de l'ordre de 10,08 M€ par rapport au compte administratif 2019. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2020 s'élève à 95 %.

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 042-Amortissement comptable des subventions** : + 13.6 %

Unités	CA 2019	CA 2020	Evolution %
TVME	427 508,41 €	527 508,41 €	
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	257 047,55 €	
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,21 €	
TOTAL	733 550,17 €	833 550,17 €	13,6%

- **Chapitre 74-Soutiens des éco-organismes et contributions des agglomérations : + 2.6 %**

	Compte	CA 2019	CA 2020	Evolution
Soutiens des éco-organismes	7478	5 614 940,76 €	4 944 082,00 €	-11,9%
Subvention T2TZG	7478	183 136,36 €	- €	-100,0%
Contributions obligatoires	74758	12 770 389,92 €	14 131 588,55 €	10,7%
Contributions à la carte (haut de quai)	74758	1 018 666,93 €	1 018 667,00 €	0,0%
TOTAL		19 587 133,97 €	20 094 337,55 €	2,6%

Soutiens des éco-organismes : -670 K€

Une baisse des **soutiens des éco-organismes** de plus 11% par rapport à 2019. Cette diminution est due à l'encaissement tardif du soutien Citeo 2017 (multi matériaux) sur 2019 (661 K€). Cette recette aurait dû être encaissée sur l'exercice 2018, expliquant ainsi la baisse entre l'année 2019 et 2020

Subvention prévention : -183 K€

En 2019, encaissement du solde de la subvention du programme **Territoire Zéro Gaspis Zéro Déchets** (liées aux actions de prévention entre 2015 et 2019). En 2020, dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, (PLPDMA : 2020 à 2025), aucune aide n'a été accordée pour ce nouveau programme de prévention devenu obligatoire d'un point de vue réglementaire, ceci expliquant la disparition des subventions.

Contributions des EPCI membres : +1.36 M€

Les **contributions de nos EPCI membres**, ont subi une augmentation de plus 10 % entre l'année 2019 et 2020, soit 1.36 M€. En effet, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2020 (+10.08 M€), a conduit le syndicat à relever ce poste de recette afin d'obtenir l'équilibre financier du budget 2020.

Pour rappel, dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il a été décidé de consommer une grande partie des excédents 2019 (8.25 M€), afin de minorer temporairement les contributions 2020 de nos agglomérations membres.

- **Chapitre 75-Valorisation des matériaux et reversement du budget énergie :**

SERVICES	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2020/ CA 2019
Traitement des ordures ménagères		255 000,00 €	280 500,00 €	25 500,00 €
Exploitation TVME	7561-Reversement budget énergie	255 000,00 €	280 500,00 €	25 500,00 €
Traitement de la collecte sélective		2 116 502,51 €	1 845 639,12 €	- 270 863,39 €
Exploitation centre de tri	7561-Reversement budget énergie	45 000,00 €	49 500,00 €	4 500,00 €
	7588-Facturation vide de tri	262 514,46 €	592 970,79 €	330 456,33 €
	7588-Valorisation matières	1 808 988,05 €	1 203 168,33 €	- 605 819,72 €
Traitement des déchets verts		16 229,49 €	15 332,44 €	- 897,05 €
Valorisation compost	7588-Valorisation matières	16 229,49 €	15 332,44 €	- 897,05 €
Traitement des déchets en déchèteries		203 668,69 €	143 687,09 €	- 59 981,60 €
Valorisation ferrailles	7588-Valorisation matières	203 668,69 €	131 750,04 €	- 71 918,65 €
Valorisation batteries	7588-Valorisation matières	- €	11 937,05 €	11 937,05 €
TOTAL		2 591 400,69 €	2 285 158,65 €	- 306 242,04 €

Traitement de la collecte sélective : -270 K€

Les **reventes de matériaux valorisables** (plastique, papier, carton aluminium, acier, verre) sont soumises à des variations liées au marché. En effet, les prix de reprise des industries du recyclage s'adosent à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

La crise sanitaire de 2020, cause de ralentissement de l'économie mondiale, a eu pour effet une chute des cours des matériaux de reprise sur l'exercice 2020. Ainsi, les recettes de valorisations matières issues de la collecte sélective ont chuté de plus 33.5 % soit **une baisse de 605 K€** par rapport à l'année 2019.

S'agissant de la facturation du vide de tri, comme évoqué dans le bloc « dépenses de fonctionnement », la gestion des apports des communes extérieures, a généré également une recette pour le syndicat. En 2019, 1 595 tonnes traitées contre 3 613 tonnes traitées sur 2020, soit **une augmentation de 330 K€** sur ce poste de recette.

Traitement des déchets en déchèteries : -60 K€

Comme pour les reventes de matériaux issues de la collecte sélective, la crise sanitaire de 2020 a également impactée la valorisation des déchets en déchèteries. Une baisse de 60 K€ par rapport à 2019 impactant majoritairement la valorisation ferrailles.

- **Chapitre 77-produits exceptionnels : -110 K€**

Une baisse de 3.2 % sur ce poste entre 2020 et 2019.

La quasi-totalité de cette exécution budgétaire est liée, au protocole transactionnel qui a été signé entre la société DALKIA (exploitant du TVME) et le SYMEVAD durant l'année 2018. Octroyant ainsi, au syndicat, une indemnité de plus 9.9 M€ au titre du préjudice subi dans la cadre du marché de conception-réalisation-exploitation de notre unité TVME. Un échéancier conclut sur 3 ans de 2018 à 2020, avec un versement de 3.3 M€ chaque année.

Sur l'exercice 2019, plusieurs encaissements de recettes exceptionnelles (bonus écologique, remboursement CSD, sinistres...) pour un montant approximatif de 108 K€, expliquant ainsi l'évolution négative entre l'année 2020 et 2019.

En résumé, pour les recettes de fonctionnement, une hausse de 156 K€ par rapport à l'année 2019. Cette hausse se traduit d'une part, par une baisse des recettes à hauteur de 1.63 M€ (valorisations, éco-organismes...) et d'autre part par une augmentation des recettes de l'ordre de 1.78 M€ (contributions des EPCI, vide de tri...). Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2020 s'élève à 100.5 %.

2-Section de fonctionnement : Evolutions couts nets des déchets 2019-2020

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Le tableau présenté ci-dessous permet ainsi de connaître le coût et l'évolution pour chaque filière de traitement ou services.

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Traitement des ordures ménagères	- 11 047 999,62 €	- 20 534 711,11 €	- 9 486 711,49 €	85,87%
Traitement de la collecte sélective	3 897 278,10 €	2 641 926,74 €	- 1 255 351,36 €	-32,21%
Traitement des déchets verts	- 1 628 194,62 €	- 1 508 593,67 €	119 600,95 €	-7,35%
Traitement des encombrants hors déchèteries	- 1 082 276,31 €	- 1 033 984,54 €	48 291,77 €	-4,46%
Traitement des déchets en déchèteries	- 2 346 828,52 €	- 3 666 564,12 €	- 1 319 735,60 €	56,23%
Haut de quai Douaisis agglo	- 1 002 129,80 €	- 1 057 387,30 €	- 55 257,50 €	5,51%
Service prévention	- 125 937,50 €	- 291 535,53 €	- 165 598,03 €	131,49%
Service communication	- 82 183,56 €	- 72 637,77 €	9 545,79 €	-11,62%
Service général	- 925 451,44 €	- 870 141,92 €	55 309,52 €	-5,98%
Sous total	-14 343 723,27 €	-26 393 629,22 €	-12 049 905,95 €	84,01%
Indemnité TIRU	3 309 740,20 €	3 309 740,20 €	- €	0,00%
Sous total	-11 033 983,07 €	-23 083 889,02 €	-12 049 905,95 €	109,21%
Contributions agglomérations	13 789 056,85 €	15 150 255,55 €	1 361 198,70 €	9,87%
Résultat de l'exercice hors excédent	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	-10 688 707,25 €	-387,96%
	Positif	Négatif		

3-Section de fonctionnement : Evolutions de l'excédent de fonctionnement

Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution de l'excédent de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Résultat de l'exercice	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	-10 688 707,25 €	-387,96%
Résultat reporté exercice N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,59%
Résultat de l'exercice	10 236 258,56 €	1 985 481,27 €	- 8 250 777,29 €	-80,60%
Affectation de résultat	- 317 143,82 €	- €		
Resultat reporté après affectation de résultat	9 919 114,74 €	1 985 481,27 €	- 7 933 633,47 €	-79,98%

A fin 2019, un excédent de fonctionnement constatée à hauteur de 10,236 M€. Une affectation de résultat sur les excédents 2019 à hauteur de 317 K€ permettant d'autofinancer une partie des investissements 2020, soit une reprise de résultat de fonctionnement constatée en début d'année 2020 de 9.919 M€.

L'exercice 2020 fait apparaître une consommation de l'excédent de fonctionnement de plus 7.933 M€, qui se révèle un peu moins élevée que les prévisions budgétaires initiales. Comme évoqué antérieurement, cette consommation à permis de limiter la hausse des contributions de nos agglomérations sur le budget 2020.

Ainsi, à fin 2020, le résultat de fonctionnement s'élève donc à 1.98 M€ toutes compétences confondues.

4-Section de fonctionnement : Evolutions des couts et des résultats par compétences

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Couts nets hors contributions	- 11 033 983,07 €	- 23 083 889,22 €	- 12 049 906,15 €	109,21%
Compétence obligatoire	- 10 031 853,27 €	- 22 026 501,72 €	- 11 994 648,45 €	119,57%
Compétence facultative	- 1 002 129,80 €	- 1 057 387,50 €	- 55 257,70 €	5,51%
Contributions agglomérations	13 789 056,85 €	15 150 255,55 €	1 361 198,70 €	9,87%
Compétence obligatoire	12 770 389,92 €	14 131 588,55 €	1 361 198,63 €	10,66%
Compétence facultative	1 018 666,93 €	1 018 667,00 €	0,07 €	0,00%
Résultat reporté N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,59%
Compétence obligatoire	7 075 297,31 €	9 813 833,96 €	2 738 536,65 €	
Compétence facultative	405 887,47 €	105 280,78 €	- 300 606,69 €	
Résultat de clôture de l'exercice	10 236 258,56 €	1 985 481,07 €	- 8 250 777,49 €	-80,60%
Compétence obligatoire	9 813 833,96 €	1 918 920,79 €	- 7 894 913,17 €	-80,45%
Compétence facultative	422 424,60 €	66 560,28 €	- 355 864,32 €	-84,24%
Affectation de résultat	- 317 143,82 €	- €		
Compétence obligatoire	- €	- €		
Compétence facultative	- 317 143,82 €	- €		
Résultat de clôture après affectation de résultat	9 919 114,74 €	1 985 481,07 €	- 7 933 633,67 €	-79,98%
Compétence obligatoire	9 813 833,96 €	1 918 920,79 €	- 7 894 913,17 €	-80,45%
Compétence facultative	105 280,78 €	66 560,28 €	- 38 720,50 €	-36,78%

NB / coût négatif = besoin ; coût positif = ressource

B-La section d'investissement

1-Structure de la section d'investissement

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	RAR 2020	CA 2020	TOTAL CA 2020	% CA	CHAPITRE	RAR 2020	CA 2020	TOTAL CA 2020	% CA
040 - Opérations d'ordre	- €	833 550,15 €	833 550,15 €	15%	001 - Excédent d'investissement reporté	- €	2 034 305,09 €	2 034 305,09 €	24%
041 - Opérations patrimoniales		9 680,52 €	9 680,52 €	0%	040 - Opérations d'ordre	- €	4 486 819,38 €	4 486 819,38 €	53%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 942 672,72 €	2 942 672,72 €	51%	041 - Opérations patrimoniales		9 680,52 €	9 680,52 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	82 600,00 €	54 899,50 €	137 499,50 €	2%	10 - Affectation de résultat 2019		317 143,82 €	317 143,82 €	4%
21 - Immobilisations corporelles	1 123 918,86 €	377 578,83 €	1 501 497,69 €	26%	13 - Subventions d'investissement	10 237,50 €	1 543 139,20 €	1 553 376,70 €	18%
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	5%				- €	
TOTAL	1 506 518,86 €	4 218 381,72 €	5 724 900,58 €	100%	TOTAL	10 237,50 €	8 391 088,01 €	8 401 325,51 €	100%

A fin 2020, un excédent d'investissement de 2.676 M€ restes à réaliser inclus. Ce résultat s'explique par la non -réalisation de certains travaux liés à la crise sanitaire de 2020.

2-Section d'investissement : les principaux chapitres

Dépenses d'investissement :

- **Chapitre 040-Amortissement comptable des subventions : 15 %**

Ce chapitre concerne l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Unités	CA 2019	CA 2020	Evolution %
TVME	427 508,41 €	527 508,41 €	
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	257 047,55 €	
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,21 €	
TOTAL	733 550,17 €	833 550,17 €	13,6%

- **Chapitre 16-Emprunts : 51 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

UNITES	CA 2020	CA 2020	Evolution %
TVME	1 916 519,47 €	1 924 815,00 €	0,43%
CENTRE DE TRI	672 364,96 €	400 000,00 €	-40,51%
RESSOURCERIE	30 034,17 €	31 536,00 €	5,00%
CVO	583 257,36 €	586 321,72 €	0,53%
TOTAL	3 202 175,96 €	2 942 672,72 €	-8,10%

- **Les chapitres 20, 21, 23 : 34 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2020 (RAR inclus).

SERVICE	NATURE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique (serveurs et pc)		55 979,55 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		49 395,10 €		
COMMUNICATION	Refonte site internet	3 240,00 €			
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	35 995,00 €			
	Travaux divers centre de tri		18 741,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	55 317,50 €			
	Etude faisabilité chaufferie CSR	40 800,00 €			
	DGD TVME et rachat des pièces		883 440,32 €		
	Amélioration bâtiment TVME-Passerelles accessibilité			300 000,00 €	
RESSOURCERIE	Travaux divers	2 147,00 €	5 695,00 €		
CVO	Participation travaux réseaux : convention Maître ouvrage déléguée avec Osartis		259 352,36 €		
	Travaux CVO		121 137,88 €		
DECHETERIES	Colonnes à verres		21 900,00 €		
	Conteneurs D3E		34 000,00 €		
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Matériels informatique		3 816,23 €		
	Signalétiques déchèteries		14 415,16 €		
	Travaux de restauration des stations de refoulement déchèterie de sin le noble		33 625,00 €		
TOTAL		137 499,50 €	1 501 497,60 €	300 000,00 €	1 938 997,10 €

Recettes d'investissement :

- **Chapitre 001-Excédent d'investissement reporté : 24 %**

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2019, repris dans l'exercice budgétaire 2020 (2.03 M€).

- **Chapitre 040-Amortissement comptable : 53 %**

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (génère une dépense en section de fonctionnement)

- **Chapitre 13-Subventions d'investissement reçues : 18 %**

Dans l'exécution budgétaire 2020, encaissement du solde de la subvention d'équipement de notre unité TVME (1.5 M€)

3-Section d'investissement : Etat de la dette

Ogranisme prêteur et numéro d'emprunt	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'année	Annuité 2020			CRD fin d'année
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE VITRY EN ARTOIS								
Caisse d'épargne N° 20120321 (CVO SIN LE NOBLE) mise à disposition	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 % ANNUUEL	475 235 €	88 322 €	19 152 €	107 474 €	386 913 €
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	2 047 500 €	90 000 €	35 845 €	125 845 €	1 957 500 €
CREDIT AGRICOLE N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 957 500 €	130 000 €	48 867 €	178 867 €	2 827 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	1 837 500 €	210 000 €	17 412 €	227 412 €	1 627 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 615 000 €	68 000 €	28 293 €	96 293 €	1 547 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			8 932 735 €	586 322 €	149 568 €	735 890 €	8 346 413 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99%	256 765 €	31 536 €	10 245 €	41 781 €	225 229 €
CENTRE DE TRI								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 -N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et int trimestriel / K constant	750 000 €	75 000 €	29 376 €	104 376 €	675 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K constant	3 493 750 €	325 000 €	109 960 €	434 960 €	3 168 750 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	8 000 000 €			4 243 750 €	400 000 €	139 336 €	539 336 €	3 843 750 €
TVME								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 888 174 €	194 361 €	78 651 €	273 012 €	1 693 813 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	18 295 454 €	1 045 455 €	278 351 €	1 323 805 €	17 249 999 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 750 000 €	250 000 €	87 611 €	337 611 €	3 500 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	129 980 €	504 980 €	5 250 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	595 000 €	46 667 €	7 392 €	54 059 €	548 333 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	186 667 €	13 333 €	2 557 €	15 891 €	173 334 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			30 340 295 €	1 924 815 €	584 542 €	2 509 357 €	28 415 480 €
TOTAL EMPRUNT	58 776 871 €			43 773 545 €	2 942 673 €	883 692 €	3 826 365 €	40 830 872 €

L'encours de dette au 01/01/2020, s'élevait à 43.77 M€ pour atteindre 40.83 M€ au 31/12/2020.

Aucun nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2020.

Le ratio de désendettement 2020 est égal à -13.2 ans

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Le ratio de désendettement négatif en 2020 s'explique par la consommation de près de 7.93 M€ d'excédents antérieurs pour financer l'équilibre de la section de fonctionnement.

La hausse des contributions attendue dès 2021 devrait rééquilibrer ce ratio.

La durée de vie résiduelle de la dette est d'environ 14 ans et 11 mois.

L'ensemble des emprunts correspondent à une classification A1 selon charte GISSLER. Le syndicat n'a donc aucun risque au niveau de sa dette.

Synthèse des principaux faits marquants du CA « budget général »

- Une augmentation des coûts nets de fonctionnement de plus 109 % par rapport à 2019 hors contributions des agglomérations membres et hors consommations des réserves de fonctionnement. Le principal facteur de cette évolution concerne le nouveau marché d'exploitation du TVME, et dans une moindre mesure la diminution des recettes de valorisation des emballages
- Augmentation des contributions des agglomérations membres de 10 % par rapport à 2019 permettant de financer une partie de l'augmentation des coûts nets de fonctionnement 2020.
- Variation de l'excédent de fonctionnement par rapport à 2019 : - 79.98 %. Variation liée essentiellement au respect de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, soit une consommation de nos réserves de fonctionnement à hauteur de 8.25 M€ pour l'exercice 2020. Ce qui a permis de financer en grande partie l'augmentation des coûts nets de fonctionnement.
- Résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2020 : 1.985 M€
- Résultat de clôture d'investissement (RAR inclus) au 31 décembre 2020 : 2.676 M€